

## Édition Nationale

“ **EDITO** A l'heure où les annonces de la direction ne peuvent que laisser présager des jours sombres

pour notre protection sociale et l'avenir du droit du travail, il est plus que jamais nécessaire de vous renouveler notre **engagement** à vos cotés. **Cadres, non cadres, personnels de tous statuts**, nous avons pour priorité de défendre votre emploi, maintenir et améliorer votre pouvoir d'achat, combattre les injustices et les discriminations ! Et si nous privilégions le dialogue et la concertation, **nous n'acceptons ni l'hypocrisie ni la manipulation et vous défendrons par tous les moyens à notre disposition !** ”

### Le fait du mois :

**16 000 suppressions de postes en France pour augmenter les dividendes de 140% ! France Télécom a choisi son camp, satisfaire ses actionnaires et notamment le plus important d'entre eux, l'État, au détriment des emplois et des augmentations de salaires.**

✚ Qui a permis, par son travail, d'obtenir un bénéfice 2005 historique et record de 5.7 milliards d'€uros : **Le personnel !**

✚ Qui devra travailler plus suite au départ des 22 000 personnes que nul ne viendra remplacer : **Ceux qui restent !**

✚ **Qui devra se satisfaire d'augmentations de salaires individualisées, mais si faibles en moyenne qu'un très grand nombre de cadres verront leur pouvoir d'achat perdre plusieurs points sur les 3 ans à venir, au seul motif qu'il faut bien augmenter les « plus méritants » : Ceux qui restent !**

✚ **Qui devra accepter, souvent sous la contrainte, de changer de métier et (ou) de lieu de travail : 10 000 collaborateurs !**

✚ Qui sera en première ligne de la réorganisation à marche forcée prévue par France Télécom, notamment via la réduction du nombre de lignes hiérarchiques : **Les cadres !**

✚ Qui verra arriver des dividendes substantiels, 0.5 € par action en 2004, 1 € par action en 2005 et 1.20 € par action en 2006 : **Les actionnaires !**

**Nous sommes choqués de constater le cynisme avec lequel France Télécom traite ses personnels et ferons preuve de la plus grande vigilance quant à ses futurs agissements car nous craignons que d'autres mauvais coups ne se préparent : licenciements des salariés pour motifs économiques par exemple, et pourquoi pas, une « loi de dégageant des cadres » permettant le départ massif de fonctionnaires.**

## INFO Groupe

### Participation et intéressement 2005

La participation versée au personnel du groupe est en hausse, ce n'est que justice car le personnel est l'artisan des résultats financiers !

Les personnels de FT SA percevront donc un intéressement significatif, mais les difficultés rencontrées lors du 2ème semestre 2005 en matière de CA ont bien failli le supprimer !

La négociation de l'accord 2006/2008 va commencer et nous savons d'ores et déjà que la direction entendra conditionner cet intéressement à l'atteinte des objectifs de Next.

## INFO C<sup>ontrat</sup> P<sup>remière</sup> E<sup>mbauche</sup>

### Pourquoi la CFE-CGC sera dans la rue le 7 mars prochain !

Suite à l'annonce du 16 janvier dernier sur la création du CPE, la CFE-CGC regrettant l'absence formelle d'entente qui a prévalu à ce dispositif, a demandé une large concertation avec les partenaires sociaux pour sa mise en œuvre. Cette concertation n'ayant pu avoir lieu dans les délais promis par le Premier Ministre, la CFE-CGC a demandé aux groupes parlementaires des garanties par voie d'amendements parmi lesquels entre autre, la motivation du licenciement, la réserve d'accès de ce dispositif aux entreprises de plus de 20 et moins de 500 salariés, la mise en place d'indemnités plus progressives que celles prévues au départ, de prévoir un délai de 12 mois au lieu de 3 pour limiter le recours successif à des CPE, et de limiter ces contrats à 10% de l'effectif total de l'entreprise.

Le gouvernement a néanmoins décidé d'écourter le travail parlementaire en utilisant l'article 49-3 et n'a jamais répondu à nos demandes spécifiques !

Nous avons donc décidé de nous associer aux mouvements de protestations contre la mise en place sans concertation véritable du Contrat Nouvelle Embauche !

## Et la GPEC\* dans tout ça ?

**22 000 départs, 10 000 mobilités internes et 6 000 recrutements en 3 ans, voilà donc les mouvements annoncés par Didier LOMBARD le 14 février, dans le but de « rassurer » les marchés ... et de satisfaire les actionnaires !**

Qui sont donc ces 22 000 personnes, quand partent-elles et où vont-elles ?

✚ **Commençons par les départs en retraite** qui selon l'entreprise seront de 1 700 en 2006, 2 000 en 2007 et 2 000 en 2008 (pour mémoire, il y a eu 1 800 départs en retraite en 2005),

✚ **Continuons par les départs en Congés de Fin de Carrière**, qui sont estimés par l'entreprise à 4 800 pour 2006 et... voilà tout puisque la dernière personne à pouvoir bénéficier de cette mesure partira le 31 décembre 2006.

✚ **Venons-en ensuite aux « mobilités vers les Fonctions Publiques »** estimées à 1 500 pour chacune des trois années à venir. Bien évidemment, ces estimations ne sont aucunement garanties par la direction du groupe, car, pour l'essentiel, le succès de l'opération dépendra des administrations d'accueil. Rappelons qu'il y a eu 900 mobilités vers les Fonctions Publiques en 2004 et 1000 en 2005.

Si nous faisons le total des personnels concernés par ces trois dispositifs, nous arrivons à un nombre de départs de 15 000 collaborateurs !

**Mais alors, pour pouvoir atteindre le chiffre annoncé de 22 000 départs, comment se « séparer » des 7 000 autres personnes ? La direction compte-t-elle sur les dispositifs imaginés à ce jour (Plans Personnels d'Accompagnement ou autres essaimage et qui semblent de notre point de vue bien insuffisants), pour y parvenir ? Mystère !**

\*Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Qui seront les 6 000 recrutés en 2006, 2007 et 2008 ?

1 500 CDI (ou CDI temps partiel) seront recrutés en 2006, sur des postes nécessitant des « compétences » non disponibles en interne. Rien ne nous est annoncé, ni développé pour les années suivantes.

**En bref, de quelque manière que nous fassions le calcul, nous ne tombons pas sur les chiffres annoncés.** Il n'en reste pas moins, cependant, qu'au minimum **15 000 postes vont être supprimés** sur 3 ans par simple décision de l'entreprise et que **10 000 collaborateurs vont devoir changer d'activité professionnelle** dans des conditions d'accompagnement que la direction, au travers de son programme ACT veut nous présenter comme les meilleures possible ! Qu'il nous soit permis de réserver notre jugement !

**Ces annonces ont bouleversé le contexte de la négociation de l'accord** sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences. Il était impossible dans de telles circonstances et comme l'aurait souhaité la direction de terminer les négociations lors de la réunion du 16 février. Elles redémarreront le premier mars, **et d'ores et déjà on nous a demandé de bloquer la date du 6 mars pour la réunion de « signature » de cet accord !**

**Nous ne céderons pas à la pression et ferons notre maximum pour que notre voix soit entendue et que tous les aménagements demandés pour améliorer les textes soient pris en compte !**



## Salaires: nouvelle perte du pouvoir d'achat en 2006

### La négociation annuelle sur les salaires a repris, avec peu d'espoir fin février d'aboutir

à un accord. Les propositions actuelles de la direction sont en effet très insuffisantes. Pour les non cadres, augmentations générales de 0,6% au 1er semestre, 0,4%, au second et 1% d'augmentations individuelles ; Pour les cadres, augmentations individuelles de 2%. Accepter de tels montants équivaudrait à entériner une baisse du pouvoir d'achat pour près de la moitié du personnel comme cela a déjà été le cas l'année dernière.

✚ **Rappel des faits** : l'an dernier, toutes les organisations syndicales ont refusé de signer un texte qui prévoyait 2,3 % d'augmentation en moyenne. Du coup la direction a appliqué unilatéralement +2,1%. Pour le journal économique l'Expansion, l'inflation réelle s'élevait en fin d'année 2005 à 2% en mois glissant. Et les pronostics sur l'année qui vient sont menaçants du fait des premiers effets massifs de la hausse durable du pétrole et de toutes les ressources énergétiques. À cela, il faut rajouter les fortes hausses de l'immobilier en région parisienne et dans les grands centres urbains, non prises en compte dans l'indice Insee : Au niveau national la hausse de l'indice de la construction qui fixe l'augmentation des loyers a été en annuel sur l'ensemble du territoire de +2,3%.

**Même une augmentation de 2,3% ne permettrait pas le maintien du pouvoir d'achat des personnels, pas plus cette année que l'an dernier ; le second principe de la direction de France Télécom étant de privilégier les augmentations individuelles dites « managériales »** aux augmentations générales pour les non-cadres; et d'instaurer durablement l'individualisation des salaires comme unique moyen d'augmentation chez les cadres. Au résultat, tous les cadres qui ont reçu entre 0 et 2% d'augmentation (50% de l'effectif) ont subi une perte sèche en pouvoir d'achat de 2004 sur 2005. Et c'est bien parti pour continuer en 2006.

**Les syndicats sont unanimes à demander le retour** à une part majoritaire donnée aux augmentations collectives pour les cadres comme pour les non-cadres. Les managers ayant très peu à distribuer, quels que soient les mérites des personnels, les critères d'augmentations sont inévitablement basés sur une forte part de « subjectivité ».

**Troisième élément qui constitue une nouveauté**, la direction pour « accroître le dialogue social » veut mélanger dans le même accord, les évolutions de salaires des fonctionnaires (ce qui constitue une première dans

l'histoire de France Télécom !) et des salariés alors que les structures de rémunérations sont statutairement différentes. Enfin pour accroître la confusion, les mesures pour les fonctionnaires seront mises en oeuvre « de façon à ce que le salaire global de base corresponde à la décision managériale prise ». Comprenez qui pourra. Pour plus de clarté, la CFE-CGC demande la présentation de deux textes séparés et plus précis ...

### ✚ **Une part variable et aléatoire toujours plus importante !**

Dans le même sens, la CFE-CGC souhaite un peu plus de clarté dans le système des rémunérations de France Télécom SA. Ainsi, il est impossible de connaître aujourd'hui la valeur de la masse salariale globale : ce qui rend difficile le contrôle de la véracité des déclarations d'augmentations « en moyenne » affichées par la direction ! Autre source d'opacité, les données de plus en plus nombreuses du calcul de la rémunération.

**Il existe au moins dix niveaux de redistribution :**  
**Salaires, traitements des fonctionnaires + CFT, primes, parts variables, participation, intéressement, abondement PEG, retraites complémentaires à cotisations définies (art 83), stock options, et autres abondements Perco (en négociation)... Tout cela est bien complexe mais ne cache pas une évolution profonde et permanente : la part variable et aléatoire de la rémunération croît au détriment de la part fixe et garantie.**

### ✚ **Bénéfices record en 2005**

Pour justifier ce nouveau tour de vis sur les revenus, la direction ne manquera pas d'évoquer la concurrence accrue ou l'endettement de France Télécom (la faute à qui ?). On est alors obligé de rappeler le contexte réel dans lequel sont annoncées ces mesures :

**Les bénéfices du groupe ont atteint l'année dernière 5,7 milliards d'euros.** Notre PDG, Didier Lombard s'est félicité publiquement des bénéfices engrangés : « Il s'agit du meilleur résultat depuis la création de France Télécom » a-t-il déclaré, saluant une progression de 108% du dividende versé aux actionnaires au titre de 2005. » Rappelons qu'1% d'augmentation de la masse salariale représente l'équivalent de 1% des bénéfices de l'entreprise cette année !

**Espérant rassurer définitivement les analystes financiers et affirmer son ralliement à la loi des fonds de pensions, la direction a doublé l'annonce de ces bénéfices de celle de la suppression de 22 000 emplois en trois ans. Hélas, si ces différentes « bonnes » nouvelles n'ont guère influencé le cours de l'action, il est clair en revanche, que les personnels de France Télécom sont les grands perdants de cette logique du « tout pour l'actionnaire ».**

**Info CCE :** (par Sébastien Crozier, élu CCE)**La plupart des points à l'ordre du jour des 19, 20 et 24 janvier sont la poursuite de ceux déjà évoqués :**

✚ **HR (Human Ressources) :** au nom de la productivité et des ratios, les Ressources Humaines sont restructurées de façon absurde. Les résultats pour les divisions connaissant beaucoup de restructurations (comme SCE) sont désastreux, il n'y a pas assez de RH. La disparition des RH de proximité et l'affaiblissement des compétences constatées provoquent des dégâts considérables dans les services.

✚ **Prestations, réseaux, dommages, créances en URR.** La concentration des activités faite sans concertation avec le terrain ne peut qu'une nouvelle fois aboutir à une catastrophe. L'unanimité des élus a voté contre.

✚ **FTMSC :** la vente de cette filiale est honteuse ! Les salariés de droit privé n'ont quasiment aucun droit de retour à FT SA. Ils sont vendus à la découpe ! La réduction des 22 000 a commencé...

**Nouveaux sujets :**

✚ **égalité entre les hommes et les femmes :** un bilan agréant les deux statuts pour masquer de véritables différences. Les femmes salariés de droit privé sont victimes de discriminations beaucoup plus forte que la moyenne ne l'indique. En effet le principe du concours dans la fonction publique permet de supprimer les différences de salaires au recrutement.

✚ **examen du bilan sur la participation :** les salariés les plus défavorisés ont retiré massivement leur participation dans le cadre de la loi Sarkozy. A salaire net identique, un fonctionnaire est défavorisé par rapport à un salarié de droit privé. L'élu de la CFE-CGC a dénoncé l'hypocrisie de la Direction qui prétend toujours faire des comparaisons de salaire net à net entre les deux statuts pour justifier de faible CFT pour les fonctionnaires.

✚ **bilan sur l'usage de la langue française :** les élus dénoncent "le prix de la carpe anglaise". S'il est légitime de mieux communiquer avec nos collègues étrangers, ni les budgets, ni les ressources ne sont suffisantes.

✚ **bilan sur l'emploi :** aucune perspective favorable (les annonces du mois de février sur le sujet ne feront que confirmer cette politique)

✚ **ASC (Activités Sociales et Culturelles) :** 24 élus (sauf l'élu de la CFE-CGC) votent le cahier des charges du site web des ASC qui doit tout gérer en central pour les 38 CE. Il est clair que le dossier s'enlise dans la bureaucratie la plus épouvantable. En un an rien n'a été transféré. Les salariés sont les premières victimes d'un système où les frais de gestion et de paperasserie absorbent plus de 30% du budget.

**Seule la CFE-CGC se dresse contre ce scandale : "RENDEZ L'ARGENT!"**

**ASC, pourquoi nous n'avons pas signé l'avenant de la direction :**

La CFE-CGC a signé avec FO, Sud et la CGT le texte de l'accord de gestion sur la part mutualisée, (lire notre lettre syndicale de janvier).

En février, pour continuer sa délégation de gestion, la Direction des Affaires Sociales a demandé un budget de 66 millions, identique à 2005. Nous seuls avons refusé de signer, pour trois raisons :

✚ La provision est d'autant plus excessive que de nombreux transferts doivent être réalisés cette année.

✚ Si toutes les OS avaient signé, les dispositions contractuelles se seraient transformées en accord dérogatoire à la loi, ce qui aurait obligé tous les CE à signer l'accord de gestion

✚ Enfin, pour une décision de cette importance, et pour répondre à des impératifs légaux et de transparence, cet avenant devait nécessairement être soumis à l'information des CE et du CCE avant signature entre OS et direction

24h/24 et 7j/7,  
pour connaître vos droits,  
ou demander de l'aide

**Ligne S.O.S SALARIES**

**N° Indigo 0 825 057 241**

0,15 € TTC / MN

Cette lettre est éditée par la section  
CFE-CGC de France Télécom SA.

Responsable de la publication :

Jean Pierre Forbé

Coordination éditoriale :

Frédérique Limido. Tel : 01 56 66 74 59

Pour recevoir cette lettre par voie

électronique, écrivez à :

Frederique.limido@francetelecom.com

Comité éditorial :

Pierre Morville, Régis Garreau,

Sébastien Crozier...